

A ces causes, nous ordonnons ce qui suit :

1o Dimanche prochain, 6 septembre, dans toutes les églises et chapelles publiques du diocèse, on chantera, après la messe principale, le *Te Deum*, avec l'oraison de l'action de grâces et celle pour le pape.

2o Pendant huit jours, l'oraison commandée, aux messes où la rubrique le permet, sera l'oraison pour le pape. On reprendra ensuite l'oraison pour obtenir la paix.

Sera la présente lettre pastorale lue et publiée au prône de toutes les églises et chapelles paroissiales et autres où se fait l'office public, le dimanche qui en suivra la réception.

Donné à Montréal, sous notre seing et sceau, et le contre-seing de notre chancelier, le 3 septembre 1914.

† PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

Par ordre de Monseigneur,

ADÉLARD HARBOUR, prêtre,
Chancelier.

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE MODERNE ET LES CHERS FRÈRES



QUE les Frères instituteurs comme les Soeurs enseignantes reçoivent une formation professionnelle adéquate, c'est une vérité qui ne fait de doute pour personne. Ceux-là seuls la nient qui les jugent du dehors, sans les connaître.

Le surintendant de l'instruction publique accomplit donc un acte de haute intelligence et de simple justice en n'exigeant